

Ludon-Médoc, le 15 Septembre 2020

Nos réf. :
HS/GD/CR
Objet : Proposition de loi n° 3293

Mesdames, Messieurs les Député(e)s,

Comme vous le savez, depuis quelques semaines circule en France un appel à la signature sur le principe du Référendum d'Initiative Partagée (RIP) dont le sujet est la très controversée condition animale.

A travers cette dernière, c'est aussi tout ce qui touche à la chasse notamment et à la ruralité dans son ensemble qui sont visés. Les propositions balayent à la fois l'animal sauvage et la chasse d'une part, et l'animal d'élevage et son bien être d'autre part.

Cette tentative d'obtenir le soutien de 185 parlementaires et de 4,7 millions de signatures de citoyens français s'inscrit comme une épée de « Damoclès » pour notre pays en général et pour la Gironde en particulier.

Depuis, la proposition de loi N° 3293 a été déposée à l'Assemblée Nationale.

Elle est présentée par Mesdames et Messieurs les Député(e)s Cédric VILLANI, Matthieu ORPHELIN, Frédérique TUFFNELLE, Sébastien NADOT et Paula FORTEZA.

C'est donc avec gravité que je souhaite vous interpellier pour que vous soyez présents lors de son examen et votiez contre cette proposition de loi - notamment son article 4 - dont la démarche est d'abolir la chasse à courre et les pratiques de chasses équivalentes comme la chasse aux chiens courants ainsi que les chasses dites traditionnelles dans laquelle nous trouvons en particulier la chasse en palombière.

Dans un département qui compte plus de 40 000 possesseurs du permis de chasser, cette démarche pernicieuse tend à désigner des coupables, voire des boucs émissaires, et à condamner des usages minoritaires et légaux.

Ces pratiques sont, vous le savez, le ciment des chasses girondines et participent aussi au développement économique et social de notre beau département tout en permettant la réalisation d'un nombre peu important de prises au regard des espèces visées, bien souvent en bonne santé comme la Palombe.

Ce sujet du respect de l'animal mérite donc une toute autre approche que la condamnation sans discussion des pratiques désignées. Ce projet de loi vise de surcroît à développer les germes de l'intolérance entre citoyens de ce pays et à accroître les fractures entre groupes sociaux.

Pour toutes ces raisons, je vous demande solennellement d'être présents lors du vote et de ne pas approuver cette proposition de loi.

Comptant sur votre engagement pour notre territoire,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Député(e)s, l'expression de ma considération la meilleure.

Le Président
Henri SABAROT

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA GIRONDE